

A03

ENTRETIEN DES OUVRAGES (Ponts, ouvrages hydrauliques...)

Espèces visées

Vison d'Europe*(1356*), Loutre d'Europe (1355)

Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1305), Grand Murin (3124), Murin à oreilles échancrees (1321), Murin de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310)



Enjeux : Rétablir la transparence des ouvrages (ponts) pour les déplacements du Vison d'Europe et de la Loutre ; maintenir ou rétablir les fonctions de site de reproduction, d'abri ou d'hivernage pour les chauve-souris

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

✓ Entretien d'ouvrages :

1. Consulter la structure animatrice du site Natura 2000 lors des petits travaux de réaménagement d'ouvrages hydrauliques non soumis à autorisation administrative, afin de garantir la libre circulation du Vison d'Europe et de la Loutre le long des cours d'eau et zones humides traversés par des infrastructures de transport.

Point de contrôle : vérification de la consultation de la structure animatrice lors des petits travaux d'aménagement.

Coordonnées de la structure animatrice : E. Champion, Responsable de programmes Natura 2000 & Plans de gestion LPO – Les Fonderies Royales – 8-10 rue Pujos - BP 90263 - 17 305 Rochefort cedex - Tél. 05 46 82 12 34

2. Prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 lors de travaux sur les ouvrages de franchissements (sur ouvrages existants ou ouvrages neufs) pour une visite préalable du pont afin de prendre en compte la préservation des colonies de chauves-souris.

Point de contrôle : visite de la structure animatrice lors de travaux sur les ouvrages de franchissement.

✓ Cas des ouvrages neufs :

3. Intégrer dans les projets d'ouvrages d'art d'infrastructures nouvelles, les travaux de réfection et de mise au gabarit d'ouvrages existants :

- les équipements nécessaires à la libre circulation du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe le long des cours d'eau et zones humides traversés par les infrastructures de transport.
- Les ouvrages favorables aux chauves-souris : corniche libre avec dis jointement, aménagements spécifiques type « sandwich » de pierre aux ouvrages défavorables : corniches métalliques, ponts en métal, buses, corniches obturées par injection.

Point de contrôle : contrôle de la prise en compte dans les projets de la présence du vison d'Europe, de la loutre et des chauves-souris et de l'absence de nouveaux ouvrages défavorables sur le site : corniches métalliques, ponts en métal, buses, corniches obturées par injection.

RECOMMANDATIONS :

1. Participer au suivi de la mortalité du Vison et de la Loutre d'Europe sur le réseau routier : informer la structure animatrice des mortalités par collision sur le réseau routier
2. Suivre les conseils de l'expert pour la réalisation des travaux : date de travaux, évacuation des chauves-souris, utilisation de gîtes artificiels à proximité du chantier...
3. Eviter les travaux lors des périodes de mise bas des chauves-souris : **de mi-mai à mi-août**
4. Lors de la réfection des ponts, soit laisser 1 à 2 disjointements libres par voûte, soit mettre en place un gîte artificiel adapté. : une loge longue de 15 cm, large de 2 à 3 cm et profonde de 15 suffit à abriter une colonie de chauves-souris

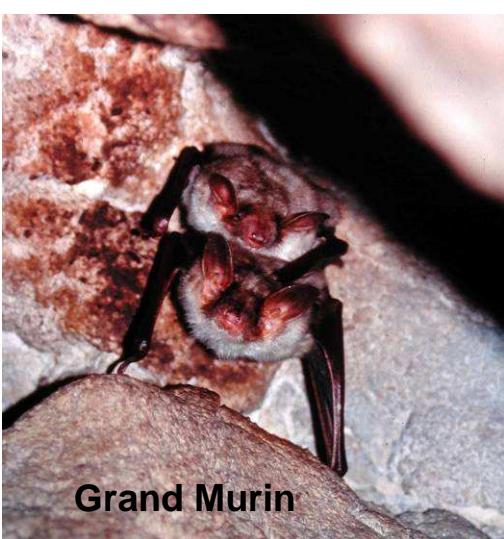
Chauves-souris d'intérêt communautaire⁷¹

Murin de Bechstein



**Murin
à oreilles échancrées**

Grand Murin



Barbastelle

**Minioptère
de Schreibers**



**Grand
rhinolophe
(7 cm)**



**Petit
rhinolophe (4 cm)**